



Savoir et agir

Édito

Savoir et agir. Un nouveau titre, inspiré par une maxime de Dominique Pire : « Agir sans savoir est une imprudence, savoir sans agir est une lâcheté ».

Rappelez-vous : après la Seconde Guerre mondiale, des millions de réfugiés d'Europe de l'Est errent dans des camps en Europe de l'Ouest. Le monde *sait* que ces gens souffrent, mais l'action reste purement administrative, insuffisante. Or, pour Dominique Pire, la connaissance du malheur d'autrui impose une responsabilité morale immédiate. Ne rien faire est une « lâcheté ». Il *agit*.

Après avoir reçu le prix Nobel, il secoue les opinions publiques européennes qu'il juge trop spectatrices. Sa proposition : s'informer avec rigueur et s'engager physiquement pour transformer l'analyse en aide concrète. Des générations de travailleurs se passent depuis le relais. Si certains ont été tentés de s'émanciper de la figure de l'homme en soutane dont la rhétorique paraissait un brin surannée, l'essentiel demeure. Aujourd'hui, le vent mauvais qui se lève sur l'Europe nous rappelle que la paix n'est jamais acquise et que l'approche de *notre* prix Nobel de la paix reste une méthode intemporelle et universelle pour jeter des ponts. Alors pourquoi ne pas lui redonner vie ?

Notre époque a ses propres enjeux et c'est à l'équipe actuelle qu'il revient de définir comment s'y confronter. Comment diminuer la souffrance de ceux qui fuient l'insécurité et les aider à s'inscrire dans une société aux normes complexes ? Le terrain a changé, mais vous le verrez, c'est toujours la boussole de Dominique Pire qui nous donne la direction. Et c'est votre soutien qui nous donne la force et les moyens de penser et d'agir. Merci.

Anne-Françoise Bastin





Garder le cap: état des lieux de nos actions et perspectives

Service social et juridique

L'Aide aux Personnes Déplacées s'évertue à répondre à des besoins insuffisamment rencontrés ailleurs. Ce sont les demandes des usagers qui nous ont amenés à devenir des pros du regroupement familial. Première porte d'entrée en Belgique, le droit de vivre en famille est de plus en plus en tension. Depuis la réforme de l'été 2025, la réunification familiale est devenue pour beaucoup quasiment impossible. De nombreuses dispositions de la réforme paraissant en contradiction manifeste avec la constitution, nous nous sommes joints à la grosse vingtaine d'organisations qui ont saisi la Cour constitutionnelle.

Les familles qui remplissent les conditions sont souvent démunies face à la complexité de la procédure.

Chaque dossier requiert une attention particulière. Nous sommes amenés à accompagner individuellement les familles tout au long du processus: examen des possibilités au regard de la réglementation, identification de la bonne base légale, vérification des documents (notamment des documents d'état civil étrangers, encore parfois entachés d'erreurs), lettre d'accompagnement, le cas échéant, pour expliquer telle ou telle particularité du dossier, remplissage des formulaires, prises de rendez-vous... De nombreuses personnes ne parviendraient pas à se réunir sans accompagnement professionnel.

C'est dans ce contexte exigeant qu'une juriste est venue renforcer l'équipe. Forte d'une expérience acquise au Conseil du contentieux des étrangers (tribunal qui traite des questions d'accès au territoire), elle est la référence «jurisprudence» de l'équipe et aide

les assistants sociaux à asseoir leur argumentation sur une base juridique. Le bras de fer avec l'administration exige toujours plus de professionnalisme. 1700 personnes ou familles sont passées par notre service sociojuridique en 2025.

Relais familles monoparentales

Le projet Relais familles mono se distingue de l'ensemble de nos actions. Toutefois, convaincus que la réalité des familles monoparentales requiert une attention particulière, nous avons fait le choix de nous y engager pleinement depuis 2022.

Être parent solo signifie souvent devoir tout assumer seul·e: les démarches juridiques et administratives, les difficultés d'accès au logement, des revenus parfois limités, la reconstruction

après des violences, l'équilibre délicat entre vie professionnelle et éducation des enfants, sans oublier le poids de l'isolement. Bien qu'être parent solo ne signifie pas, en soi, vivre dans la précarité, la monoparentalité expose plus fortement aux fragilités économiques et sociales, et accroît le risque de basculer dans la pauvreté.

Partant de ce constat, le projet affirme une ambition simple : que plus aucun parent ne reste seul face aux incertitudes du quotidien. Pour ce faire, le travailleur point-relais familles monoparentales déploie des actions collectives à dimension communautaire, pensées comme des espaces de rencontre, de répit et d'accès aux droits, où peuvent naître des liens, circuler les expériences et se tisser des solidarités durables.

Cette approche s'inscrit dans la philosophie défendue par Dominique Pire après la Seconde Guerre mondiale : l'aide ne doit pas créer de dépendance, mais permettre aux personnes de retrouver leur dignité, leur autonomie et leur capacité d'agir.

Accompagner les parents, leur permettre d'agir sur leurs conditions de vie, c'est aussi investir dans le bien-être des enfants. Et plus largement, espérons-le, dans celui des générations futures.

Hébergement accompagné

L'Aide aux Personnes Déplacées est un partenaire de la « convention accueil » définie entre Fedasil et le CIRÉ, qui propose un accueil en logement individuel pour des personnes demandeuses de protection internationale, qui ont droit à l'aide matérielle, présentant des besoins médico-sociaux spécifiques. L'asbl loue actuellement 16 logements que nous mettons à disposition des personnes.

Il s'agit tant de familles que de personnes isolées, dont les problématiques sont variées : cancer, handicap moteur ou mental... L'aide matérielle consiste en un hébergement, les repas, l'habillement, l'accompagnement médical, social et psychologique, l'aide juridique et l'octroi d'une allocation journalière aux personnes demandeuses de



protection internationale (autrefois appelées demandeuses d'asile). Ces personnes demandent la protection de la Belgique, mais ont généralement d'autres types de procédure en cours, telles que la demande de régularisation médicale ou humanitaire.

Les familles arrivent généralement depuis un centre communautaire et nous les accompagnons principalement dans la mise en place de l'accompagnement médical mais également dans les procédures d'accès au séjour. Notre mission vise à travailler avec les personnes en vue d'une autonomisation car ces dernières doivent quitter leur logement une fois ces procédures terminées. Les enjeux principaux auxquels ces familles sont confrontées sont bien sûr leurs problématiques médicales, mais également l'incertitude de l'issue de leur procédure. Finalement, la recherche de logement est malheureusement de plus en plus compliquée actuellement pour les familles qui ont réussi à obtenir des papiers.

Accueil des MENA

Depuis plus de huit ans, notre équipe accompagne des mineurs étrangers non accompagnés (MENA) dans leur parcours en Belgique. À travers la troisième phase¹, plus de 106 jeunes âgés de 15 à 18 ans ont bénéficié d'un accompagnement individualisé au sein de notre structure d'accueil. Celui-ci prend en compte non seulement leur

situation administrative, mais aussi leur parcours scolaire ou professionnel, ainsi que leur histoire personnelle et les difficultés qu'ils peuvent rencontrer.

Avec le temps, un constat est devenu évident : loin de mettre un terme à ces difficultés, le passage à la majorité est une étape particulièrement sensible pour ces jeunes. Beaucoup doivent faire face à de nouvelles responsabilités, parfois très lourdes à porter : trouver et garder un logement, gérer un budget, comprendre et assumer des démarches administratives complexes, s'insérer dans un parcours de formation ou dans le monde du travail, tout en construisant leur place dans une société qu'ils apprennent encore à connaître.

Face à ces réalités, fin 2025, l'équipe a décidé de s'engager dans un projet dit de « 4^e phase » qui élargit l'accompagnement du jeune jusqu'à l'âge de 22 ans. Concrètement, le jeune qui, passé 18 ans, a accédé à un logement individuel ou a déjà acquis une certaine autonomie peut continuer à faire appel à l'équipe en fonction de ses besoins. L'objectif est de rester un point d'appui dans cette période charnière, afin de favoriser une transition plus stable, plus sereine et plus durable vers la vie autonome.

¹ Fedasil (agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile) organise le trajet d'accueil des MENA en trois phases : 1^{re} phase d'observation dans un Centre d'orientation et d'observation (COO), 2^e phase de stabilisation dans une structure d'accueil collective (centre d'accueil fédéral ou Croix-Rouge) et, pour les jeunes de plus de 15 ans dont la demande de protection internationale a été acceptée, 3^e phase d'autonomie accompagnée, au sein d'une Initiative locale d'accueil (ILA), comme celle de l'Aide aux Personnes Déplacées.



Formations en FLE

Nos formations FLE s'adressent à des adultes migrants essentiellement primo-arrivants. Cela signifie que la plupart d'entre eux sont au commencement de leur processus d'intégration dans la société en Wallonie, dont ils ont tout à découvrir et à comprendre. Qu'ils soient titulaires de diplômes de l'enseignement supérieur ou faiblement scolarisés, en s'inscrivant en formation, leur objectif premier est d'acquérir la capacité à appréhender ce nouvel environnement et à pouvoir y interagir en communiquant dans tous les champs de la vie courante.

Les contenus, supports, activités et dispositifs de formations sont réfléchis en fonction des spécificités et besoins de chaque groupe d'apprenants. Ces derniers, guidés par le formateur, mais placés en position d'acteurs/chercheurs et non en simples récepteurs, vont pouvoir se les approprier afin d'être à même de les mobiliser dans de nouvelles situations de communication en dehors des murs de la classe. Murs que nous n'hésitons d'ailleurs pas à franchir de temps à autre pour proposer de travailler la langue autrement lors d'ateliers philosophiques, visites culturelles ou activités en milieu naturel.

La classe de FLE se veut donc, naturellement, un lieu d'acquisition linguistique, mais également un lieu d'interactions et d'enrichissements réciproques où la dimension de rencontre vivante des différentes cultures en présence et l'expérience du vivre-ensemble sont une force au service de l'apprentissage.

Les retours de nos apprenants nous confortent dans l'idée que le fait de trouver sa place au sein du groupe de formation et de s'y outiller constitue un point de départ déterminant pour faciliter l'entrée dans la société d'accueil.

Formations en citoyenneté

La formation à l'intégration citoyenne propose à des personnes d'horizons différents, que ce soit au niveau des origines, des identités, des classes sociales, de l'âge ou des cultures, une rencontre avec «de nouvelles façons de penser, d'agir, de percevoir, d'exister en Wallonie et en Belgique.

Il est essentiel durant ce module de 60 heures d'approcher ces façons d'exister à travers des thématiques qui ont pour point commun "le vivre-ensemble". » Il s'agit, en déployant une méthodologie interculturelle, d'aborder l'essentiel de ce qui fonde notre société démocratique : les droits et devoirs, la séparation des pouvoirs, le suffrage universel, la neutralité de l'État, la liberté de culte, l'égalité entre les hommes et les femmes pour ne citer que quelques-uns des sujets principaux. À travers ces thèmes transparaît une certaine vision du rôle de l'État car c'est lui qui va garantir l'accès aux soins, à l'éducation, au logement...

La question posée en filigrane durant cette formation est : « quel est le rôle de chacun pour arriver à construire une telle société ? »

La fonction de formatrice en citoyenneté est complexe. En 60 heures, elle doit fournir un contenu informatif pointu, adopter une position de médiation et de facilitatrice en stimulant la parole et l'esprit critique, respecter les objectifs de formation et les impératifs des pouvoirs subsidiaires, mais surtout les hommes et les femmes qui participent à ce module avec leurs singularités variées. Ces personnes primo-arrivantes ou demandeuses de la nationalité belge ont néanmoins quelque chose en commun : le souhait de s'inscrire dans cette société.

Le déroulé et l'amplitude des sujets indiquent peut-être la direction à suivre aux formatrices ainsi qu'au groupe tout entier, mais la démocratie, en perpétuelle évolution, va d'abord se vivre dans le présent du vivre-ensemble, en questionnant ses valeurs. Des valeurs qui, par essence, se proposent avant de s'imposer...

Siège social

Aide aux Personnes Déplacées asbl
Rue Jean d'Outremeuse 93
4020 Liège
04 342 06 02
administration@apdasbl.be
aideauxpersonnesdeplacees.be

Éditrice responsable :
Régine Thiébaud



Avec le soutien
de la Wallonie

À propos de l'APD

Fondée en 1949 par Dominique Pire, prix Nobel de la paix, notre association agit au quotidien pour garantir un accueil digne, favoriser l'inclusion et promouvoir les droits des personnes exilées en Belgique. Nous défendons l'idée que toute personne doit pouvoir trouver protection dans un pays respectueux des droits humains.



Nous soutenir

Faites un don en scannant ce QR code ou via notre compte BE41 0000 0756 7010



Bénéficiez d'une réduction d'impôt de 30% dès 40 € de dons cumulés sur l'année. Devenez donateur ou donatrice régulière grâce à un ordre permanent.